

OXY PUR

1. IDENTIFICATION

Nom du produit : **OXY PUR**

Code du produit : **11-12175** **Autres moyens d'identification** : Non disponible.

Fournisseur : Wood Wyant Canada Inc.
Une division du Groupe Sani-Marc
42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec
G6P 7E3
1-819-758-1541

Manufacturier : Wood Wyant Canada Inc.
Une division du Groupe Sani-Marc
42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec
G6P 7E3
1-819-758-1541

Utilisations identifiées : Applications industrielles: Nettoyants industriels. **Utilisations non recommandées** : Utiliser ce produit seulement selon les directives d'utilisation. Lire l'étiquette avant d'utiliser.

Date d'édition (AAAA-MM-JJ) : 2022-01-14

En cas d'urgence : Téléphone d'urgence: CANUTEC (613) 996-6666 (Frais virés acceptés)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Les informations contenues dans cette section concernent le produit tel que livré. Contactez votre directeur de compte afin d'obtenir de l'information supplémentaire concernant l'identification des dangers liés aux formes diluées du produit.

Classification du produit : IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2B

Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : Provoque une irritation des yeux.

Conseils de prudence

Prévention : Se laver soigneusement après manipulation.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage : Non applicable.

Élimination : Non applicable.

Éléments d'une étiquette complémentaire : Aucune information additionnelle.

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Substance/préparation : Mélange

| Nom | Numéro CAS | % (p/p) |
|---|------------|---------|
| Peroxyde d'hydrogène | 7722-84-1 | 1 - 5 |
| Éther monométhylrique de propylène glycol | 107-98-2 | 1 - 5 |

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SOINS

Description des premiers soins nécessaires

| | |
|------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | En cas de contact avec les yeux, rincer avec de l'eau. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer. Si l'irritation persiste, consulter un médecin. |
| Contact avec la peau | En cas d'irritation, rincer avec de l'eau. Obtenir de l'aide médicale si l'irritation persiste. |
| Ingestion | Rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. |
| Inhalation | Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Consulter un médecin si les effets nocifs persistent ou sont graves. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. |

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

| | |
|---------------------------------|---|
| Contact avec les yeux | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmoiement rougeur |
| Contact avec la peau | Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation. |
| Ingestion | Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation. |
| Inhalation | Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation. |
| Note au médecin traitant | Traitement symptomatique requis. Contactez le spécialiste en traitement de poison immédiatement si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées. |

Voir Information toxicologique (section 11)

5. MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Moyens d'extinction

| | |
|--|---|
| Agents extincteurs appropriés | Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants. |
| Agents extincteurs inappropriés | Aucun connu. |
| Dangers spécifiques du produit | Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater. |
| Produit de décomposition thermique dangereux | Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone monoxyde de carbone |
| Mesures spéciales de lutte contre l'incendie | En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. |
| Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu | Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive. |

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

| | |
|----------------------------------|---|
| Précautions individuelles | Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Amorcer les procédures en cas de déversement si nécessaire. |
| Protection individuelle | Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). |
| Méthode de nettoyage | Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Rincer à l'eau pour le nettoyage final. |

7. MANUTENTION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------------------------|---|
| Manutention | Il devrait être interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou traité. Les personnes travaillant avec ce produit devraient se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements et l'équipement de protection contaminés avant de pénétrer dans des aires de repas. Consulter la Section 8 pour d'autres renseignements sur les mesures d'hygiène. |
| Entreposage et Incompatibilité | Entreposer conformément à la réglementation locale. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des contenants (ou récipients) non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Garder hors de la portée des enfants. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (voir la section 10). |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition professionnelle

| Nom des ingrédients | Limites d'exposition |
|-----------------------------------|--|
| hydrogen peroxide solution | <p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). Sensibilisant cutané. 8 hrs OEL: 1 ppm 8 heures. 8 hrs OEL: 1.4 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). TWA: 1 ppm 8 heures.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 1 ppm 8 heures.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 1 ppm 8 heures. VEMP: 1.4 mg/m³ 8 heures.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 2 ppm 15 minutes. TWA: 1 ppm 8 heures.</p> |
| Propylene glycol monomethyl ether | <p>CA Alberta Provincial (Canada, 6/2018). 8 hrs OEL: 100 ppm 8 heures. 15 min OEL: 553 mg/m³ 15 minutes. 8 hrs OEL: 369 mg/m³ 8 heures. 15 min OEL: 150 ppm 15 minutes.</p> <p>CA British Columbia Provincial (Canada, 1/2020). STEL: 100 ppm 15 minutes. TWA: 50 ppm 8 heures.</p> <p>CA Ontario Provincial (Canada, 6/2019). TWA: 50 ppm 8 heures. STEL: 100 ppm 15 minutes.</p> <p>CA Québec Provincial (Canada, 7/2019). VEMP: 100 ppm 8 heures. VEMP: 369 mg/m³ 8 heures. VECD: 150 ppm 15 minutes. VECD: 553 mg/m³ 15 minutes.</p> <p>CA Saskatchewan Provincial (Canada, 7/2013). STEL: 150 ppm 15 minutes. TWA: 100 ppm 8 heures.</p> |

Contrôles d'ingénierie appropriés

Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du travailleur aux contaminants en suspension dans l'air pouvant provenir de l'utilisation de ce produit.

Mesures de protection individuelle

Protection oculaire/ faciale

Les expositions intenses ou prolongées peuvent nécessiter le port de lunettes de sécurité. Il est minimallement suggéré de porter des lunettes de sécurité lors de l'utilisation ou la manipulation de ce produit.

Mains et Protection du corps

Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation. Les expositions prolongées ou intenses peuvent nécessiter le port de gants résistants aux produits chimiques. Aucun vêtement de protection spécial n'est requis.

Protection respiratoire

Aucun équipement de protection spécifique requis dans les conditions normales d'utilisation.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | | | |
|---|----------------------------|---------------------------------|-------------------|----------------------|---|
| État physique | Liquide. [Liquide limpide] | pH | 5.75 | Point d'éclair | [Le produit n'entretient pas une combustion.] |
| Couleur | Incolore. | Densité relative | 1.016 | Point de fusion | Non disponible. |
| Odeur | Frais [Faible] | Viscosité | Non disponible. | Point d'ébullition | Non disponible. |
| Seuil olfactif | Non disponible. | Tension de vapeur | Non disponible. | Point d'inflammation | : Non disponible. |
| Solubilité dans l'eau | : Non disponible. | Densité de vapeur | : Non disponible. | Taux d'évaporation | : Non disponible. |
| Température de décomposition | : Non disponible. | Température d'auto-inflammation | : Non disponible. | | |
| Coefficient de partage n-octanol/ eau | : Non applicable. | Inflammabilité (solides et gaz) | : Non disponible. | | |
| Limites inférieure et supérieure d'explosion (d'inflammation) : Non disponible. | | | | | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|--|--|
| Réactivité | Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses ingrédients. |
| Stabilité chimique | Le produit est stable. |
| Matériaux incompatibles | Aucune donnée spécifique. |
| Conditions à éviter | Aucune donnée spécifique. |
| Risque de réactions dangereuses | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit. |
| Produits de décomposition dangereux | Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître. |

11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES

| | | |
|------------------------------|---|---|
| Voie d'exposition | Non disponible. | |
| | <u>Effets aigus potentiels sur la santé</u> | <u>Symptômes</u> |
| Contact avec les yeux | Peut causer une irritation des yeux. | Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmoiement rougeur |
| Contact avec la peau | Aucun effet important ou danger critique connu. | Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation. |
| Ingestion | Aucun effet important ou danger critique connu. | Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation. |
| Inhalation | Aucun effet important ou danger critique connu. | Aucun symptôme spécifique dans les conditions normales d'utilisation. |

Données toxicologiques

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Dosage | Exposition |
|-----------------------------------|-------------|---------|------------|------------|
| Propylene glycol monomethyl ether | DL50 Cutané | Lapin | 13 g/kg | - |
| | DL50 Orale | Rat | 6600 mg/kg | - |

Renseignements sur les effets toxicologiques

| | |
|------------------------------------|---|
| Mutagenicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Tératogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur le développement | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Effets sur la fertilité | Aucun effet important ou danger critique connu. |
| Sensibilisation | Non disponible. |
| Cancérogénicité | Aucun effet important ou danger critique connu. |

12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES

Données sur l'écotoxicité

| Nom du produit ou de l'ingrédient | Résultat | Espèces | Exposition |
|-----------------------------------|-----------------------------------|---|------------|
| hydrogen peroxide solution | Aiguë CE50 1.2 mg/l Eau de mer | Algues - Dunaliella tertiolecta - Phase de croissance exponentielle | 72 heures |
| | Aiguë CE50 5.38 mg/l Eau douce | Algues - Pseudokirchneriella subcapitata | 96 heures |
| | Aiguë CE50 2320 µg/l Eau douce | Daphnie - Daphnia magna - Néonate | 48 heures |
| | Aiguë CL50 93 ppm Eau douce | Poisson - Oncorhynchus mykiss | 96 heures |
| | Chronique NOEC 100 mg/l Eau douce | Poisson - Micropterus salmoides | 28 jours |

Persistence et dégradation : Inconnu **Potentiel de bioaccumulation** : Inconnu **Mobilité dans le sol** : Inconnu **Autres effets nocifs** : Inconnu

13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination Éliminer le contenu et le récipient conformément à toutes les réglementations locales, régionales et nationales en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

| | Numéro ONU | Désignation officielle de transport de l'ONU | Classe de danger relative au transport | Groupe d'emballage | Placard TMD |
|----------------------------|-----------------|--|--|--------------------|-------------|
| Classification pour le TMD | Non réglementé. | - | - | - | |

Autres informations Se référer aux documents d'expédition pour l'information spécifique concernant le DOT, IMDG ou l'IATA.

15. INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Listes canadiennes

INRP canadien Les composants suivants sont répertoriés: autres éthers glycoliques et acétates (et leurs isomères)

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement) Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Listes internationales

États-Unis Indéterminé.

16. AUTRES INFORMATIONS

Hazardous Material Information System (États-Unis)

| | |
|------------------------|---|
| Danger sur la santé | 1 |
| Risque d'incendie | 0 |
| Réactivité | 0 |
| Protection personnelle | A |

Date d'édition/Date de révision (AAAA-MM-JJ) : 2022-01-14

Élaborée par : Département des affaires réglementaires

Wood Wyant Canada Inc.
Une division du Groupe Sani-Marc
42, rue de l'Artisan
Victoriaville, Québec
G6P 7E3
1-819-758-1541

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.